

La Roche-sur-Yon, le vendredi 28 février 2014

Direction des Affaires juridiques
Service Conseil municipal Courrier

HOTEL DE VILLE
Place Napoléon – BP 829
85021 La Roche-sur-Yon Cedex
tél. : 02 51 47 47 47
fax : 02 51 37 48 71

CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 26 FÉVRIER 2014

COMPTE RENDU

1	PLAN LOCAL D'URBANISME - LANCEMENT D'UNE PROCEDURE DE DECLARATION DE PROJET POUR L'AMENAGEMENT DU SECTEUR DE LA BROSSARDIERE ET MISE EN COMPATIBILITE DU PLU
----------	---

Rapporteur : M. Joël Soulard

Afin de répondre aux objectifs fixés par le PLU et le PLH en matière d'habitat, la Ville souhaite aujourd'hui aménager le secteur de la Brossardière, situé à l'Ouest du territoire, dans le quartier de Saint-André d'Ornay.

Ce projet d'aménagement, d'intérêt général, soutenu par la société SAS LA BROSSARDIERE AMENAGEMENT, regroupant les sociétés SAFIR Promotion & Aménagement et TERIMMO ATLANTIQUE, porte sur une superficie de 24,19 hectares.

L'aménagement de la zone débutera par le Sud de la zone, à raison d'environ 30 logements par an.

La mise en compatibilité avec le PLU portera sur :

- la dérogation à la Loi Barnier ;
- l'ouverture du secteur à l'urbanisation ;
- l'intégration d'une orientation d'aménagement et de programmation sur le secteur.

QUESTION ADOPTÉE PAR :

37 voix POUR

6 ABSTENTIONS : M. Jean-Gilles Dutour, Mme Michèle Peltan, Mme Anne Aubin Sicard, M. Alexandre Maisonneuve Le Brec, M. Raoul Mestre, M. Jacques Besseau

2	RÉNOVATION URBAINE DU SECTEUR JEAN YOLE - REQUALIFICATION DU BOULEVARD JEAN YOLE ET AMÉNAGEMENT DU MAIL JEAN BART / JEAN YOLE / SULLY - SECTEUR PARVIS SALLE OMNISPORTS ET IMPASSE JEAN BART - - ATTRIBUTION ET AUTORISATION DE SIGNATURES DES MARCHES DE TRAVAUX
----------	--

Rapporteur : M. Joël Soulard

La Ville a engagé un vaste Programme de Rénovation Urbaine sur les quartiers Nord de la ville.

L'infrastructure concernée par le présent projet concerne le boulevard Yole entre le boulevard Sully-Edison et la rue Gutenberg.

Le programme de rénovation urbaine affiche la volonté de créer des connections fortes entre le quartier Jean Yole et le complexe sportif Ladoumègue afin de constituer une seule pièce urbaine.

Dans le cadre de ce projet global de rénovation urbaine du secteur Jean Yole, 2 grandes opérations sont identifiées :

- La requalification du Boulevard Jean Yole (1)
- L'aménagement du mail Jean Bart / Jean Yole / Sully

L'opération d'aménagement du mail Jean Bart / Jean Yole / Sully se décompose elle-même en 2 sous-opérations :

- L'aménagement du parvis de la salle omnisports (2)
- L'aménagement de l'impasse Jean Bart (3)

Soit trois opérations de travaux connexes identifiées.

Ces trois opérations ont fait l'objet de deux procédures de marchés publics. Une procédure adaptée composée de trois lots qui concerne le boulevard Jean Yole (opération 1) et le parvis de la salle omnisports (opération 2), et une procédure adaptée composée d'un lot unique concernant l'impasse Jean Bart (opération 3).

Le Conseil Municipal est donc amené à se prononcer sur l'attribution des marchés de travaux, et à en autoriser la signature, comme suit :

- Lot 1 – Terrassements, voiries et réseaux divers – Entreprise POISSONNET TP (85190 Aizenay) pour un montant de 431 535,98 € HT (opération 1) et pour un montant de 103 263,80 € HT (opération 2), soit un montant total de 534 799,78 € HT
- Lot 2 – Aménagements paysagers – Entreprise CAJEV (85000 La Roche-sur-Yon), pour un montant de 53 721,40 € HT (opération 1) et pour un montant de 78 278,60 € HT (opération 2), soit un montant total de 132 000 € HT.

- Lot 3 - Constructions bois - Entreprise CHARRIER (85140 Sainte-Florence) pour un montant de 36 081,00 € HT (opération 2 uniquement).
- Opération 3 - Lot unique - Entreprise COLAS Centre Ouest (85000 La Roche-sur-Yon) pour un montant de 188 483,24 € HT.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3	ANRU - REQUALIFICATION DU BOULEVARD BRANLY - ATTRIBUTION ET AUTORISATION DE SIGNATURES DES MARCHES DE TRAVAUX
----------	--

Rapporteur : M. Joël Soulard

La Ville a engagé un vaste Programme de Rénovation Urbaine sur les quartiers Nord de la ville.

L'infrastructure concernée par le présent projet concerne le boulevard Branly entre le giratoire Edison et la rue Jean Moulin.

Le réaménagement proposé tient compte des fonctions à accueillir et des besoins : circulations piétonnes, transports en commun, circulations automobiles, gestion des entrées charretières des habitations, plantations.

Le réaménagement à réaliser est en harmonie avec l'ensemble du quartier, le but étant de redonner un réel statut de voirie d'agglomération au boulevard Branly.

Cette opération de travaux a fait l'objet d'une procédure adaptée composée de 2 lots.

Le conseil municipal est donc amené à se prononcer sur l'attribution de ces marchés, et à en autoriser la signature, comme suit :

- Lot 1 : Terrassements, voirie, assainissement et signalisation, à :
Entreprise COLAS Centre Ouest (85000 La Roche-sur-Yon), pour un montant de 1 031 078,63 € HT.
- Lot 2 : Aménagement paysager - Mobilier, à :
Entreprise CAJEV (85000 La Roche-sur-Yon), pour un montant de 79 500,00 € HT.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4	ACQUISITION D'UN TERRAIN AU DEPARTEMENT DE LA VENDEE - ROND POINT GEORGES DUVAL
----------	--

Rapporteur : M. Joël Soulard

Le Conseil Municipal est appelé à approuver l'acquisition à titre gratuit au Département de Vendée d'un terrain de 2500 m² environ cadastré HL1 et situé rond point Georges Duval pour la construction de la Bourse du Travail

QUESTION ADOPTÉE PAR :

42 voix POUR

1 ABSTENTION : M. Raoul Mestre

5	ANRU - ACQUISITION D'UNE MAISON D'HABITATION A MADAME CORINNE MARCHAND - 247 BOULEVARD MARECHAL LECLERC
----------	--

Rapporteur : M. Joël Soulard

Dans le cadre de l'aménagement foncier de l'îlot Forges/Bacqua/Leclerc, le Conseil Municipal est appelé à approuver l'acquisition, à Madame Corinne MARCHAND, d'une maison d'habitation située 247 boulevard Maréchal Leclerc, cadastrée section BI 101 pour une contenance de 462 m², moyennant le prix de 130 000 € net vendeur.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6	CESSION DE L'ATELIER RELAIS UR 33 A LA SA CMCIC LEASE (CREDIT BAILLEUR) - RUE DE DION BOUTON ZAE DES AJONCS
----------	--

Rapporteur : M. Joël Soulard

Le Conseil Municipal est appelé à modifier la délibération n°8 du 19 décembre 2012 en approuvant la cession à la SA CMCIC LEASE (en lieu et place d' ORYON) de l'atelier relais UR 33 (occupé par ALLIANCE SANTE) situé ZAE des Ajoncs rue de Dion Bouton, moyennant le prix net vendeur de 1 753 000 €.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Ne prennent pas part au vote : M. Pierre Regnault, M. Joël Soulard, Mme Angie Leboeuf, M. Francis Lucas, Mme Anne Valin, M. Jacques Auxiette, M. Yann Hélyary, Mme Françoise Grivel, Mme Maryse Gane, M. Laurent Caillaud

7	CESSION A MME BRODDE D'UN TERRAIN - LIEUDIT L'AUMONE
----------	---

Rapporteur : M. Joël Soulard

Le Conseil Municipal est appelé à approuver la cession au profit de Mme BRODDE d'un terrain de 965 m² situé lieudit l'Aumône, moyennant le prix net vendeur de 2 300 €.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8	BILAN DES ACQUISITIONS ET CESSIONS IMMOBILIERES REALISEES PAR LA COMMUNE EN 2013
----------	---

Rapporteur : M. Joël Soulard

Le Conseil Municipal est appelé à approuver le bilan des acquisitions et des cessions réalisées par la Ville de La Roche-sur-Yon en 2013.

Le montant hors frais des acquisitions s'élève à la somme de 1 293 312,20 € dont 245 950 € au titre de l'ANRU, et celui des cessions à 1 164 293 €.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9	CONSTITUTION D'UNE SERVITUDE AU PROFIT D'ERDF POUR LE PASSAGE D'UNE LIGNE ELECTRIQUE SOUTERRAINE - BOULEVARD GASTON DEFFERRE
----------	---

Rapporteur : M. Joël Soulard

Le Conseil Municipal est appelé à approuver la constitution à titre gratuit d'une servitude au profit d'ERDF pour le passage d'une ligne électrique souterraine sur les parcelles cadastrées HK 62 - HI 28 - HI 27 situées boulevard Gaston Defferre

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10	MODIFICATION DE DOMANIALITE : CLASSEMENT / DECLASSEMENT
-----------	--

Rapporteur : M. Joël Soulard

Le conseil est appelé à se prononcer sur :

- le déclassement du domaine public communal d'un délaissé de voirie de 13,50 m² situé avenue Jean Etoubleau , en vue de sa cession ;
- le lancement d'une enquête publique en vue du déclassement d'un espace public de 2 840 m² situé place des Eraudières , dans le cadre d'un programme de construction de logements intergénérationnels.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11	DEMANDE DE SUBVENTION 'FEDER' - PLAN DE FINANCEMENT AMENAGEMENT DE LA PLACE NAPOLEON A LA ROCHE-SUR-YON - CHEMINEMENTS DOUX
-----------	--

Rapporteur : Mme Mathilde Mage

Les cheminements doux s'inscrivent dans le réaménagement de la Place Napoléon et sont éligibles au programme européen 2007-2013 « Compétitivité régionale et emploi – FEDER des Pays de la Loire » (Axe 3).

Dans le cadre de l'Appel à Projet Urbain 2007-2013, Axe 3 « Une euro région accessible : accès aux services des transports et de télécommunications », le plan de financement de l'opération N° 39 379 « Aménagement de la Place Napoléon – Cheminements doux », a été calculé sur le montant de l'assiette des dépenses éligibles aux fonds européens 'FEDER'.

Ainsi, le Conseil Municipal est appelé à solliciter l'Union Européenne pour l'attribution d'une aide de 177 000 € sur la base d'une assiette éligible de 708 000 € HT.

QUESTION ADOPTÉE PAR :

42 voix POUR

1 voix CONTRE : M. Raoul Mestre

12	AMENAGEMENT D'UNE CONTINUITÉ CYCLES / PIETONS SUR ACCOTEMENT SUR LE DOMAINE PUBLIC ROUTIER DEPARTEMENTAL POUR LA DESSERTE DES EQUIPEMENTS CULTURELS ET COMMERCIAUX DES FLANERIES (RD 37, HORS AGGLOMÉRATION) - CONVENTION ENTRE LE DEPARTEMENT ET LA VILLE - DEMANDE DE SUBVENTION
-----------	---

Rapporteur : Mme Mathilde Mage

Dans le cadre de son schéma cyclable, la Ville de La Roche-sur-Yon développe chaque année ses continuités cyclables. Au cours des dernières années, plusieurs axes ont été traités afin de répondre aux besoins des modes doux (cycles, piétons).

La route départementale 37 raccorde le centre ville (Pentagone) aux pôles d'activités des Flâneries et des Petites Bazinières. Deux sections ont fait l'objet d'aménagements pour favoriser la circulation des cycles et piétons:

- RD37 entre la voie SNCF et la RD160 (aménagement des accotements en bande mixte) ;
- Rue Abbé Pierre Arnaud et rue d'Arcole (bandes cyclables unidirectionnelles et aménagement de traversées piétonnes sécurisées) 2012.

Afin de créer une continuité avec le centre ville, il est envisagé la réalisation d'une continuité entre la RD160 et le Cinéville.

L'enveloppe financière prévisionnelle est de 64 990,00 € HT soit 77 988 € TTC.

Le Conseil Municipal est appelé à valider le programme, son enveloppe financière prévisionnelle et les termes de la convention à intervenir entre le Département et la Ville de La Roche-sur-Yon.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13	AMENAGEMENT DE LA RUE CHAPTAL - APPROBATION DU PROGRAMME ET DE SON ENVELOPPE FINANCIERE PREVISIONNELLE - DEMANDE DE SUBVENTION
-----------	---

Rapporteur : M. Patrick You

Dans le cadre de la modernisation de son patrimoine et de la politique d'accessibilité, il est envisagé d'engager des travaux rue Chaptal. Cette rue dessert le lycée Kastler - Guitton situé de part et d'autre, pour lequel la Région des Pays de la Loire prévoit des travaux de mise en accessibilité de l'établissement.

Le projet de la Ville ne concerne qu'une partie de la rue (du boulevard Guitton à l'espace vert), la partie donnant côté rue d'Aubigny n'étant pas impactée.

L'enveloppe financière prévisionnelle est de 50 000 € HT soit 60 000 € TTC.

Les travaux sont prévus début du 2ème semestre 2014.

Le Conseil Municipal est appelé à valider le programme, son enveloppe financière prévisionnelle et à autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Régional des Pays de la Loire et de tout autre organisme, au taux le plus élevé possible.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14	CONSTRUCTION ET EXPLOITATION D'UN RESEAU DE CHALEUR AYANT RECOURS A DES ENERGIES RENOUVELABLES OU DE RECUPERATION - DELEGATION DE SERVICE PAR VOIE DE CONCESSION - LANCEMENT DE LA PROCEDURE
-----------	---

Rapporteur : M. Stéphane Ibarra

Le conseil municipal du 18 décembre 2013 a déclaré sans suite la procédure de DSP lancée pour la création d'un réseau de chaleur ayant recours au combustible biomasse en raison d'une inadéquation entre les offres présentées et le périmètre proposé. La présente délibération a pour objet de relancer le projet en prenant en compte l'ensemble du territoire communal.

La concession aura une durée de 20 ans.

Caractéristiques techniques du projet : production de chaleur pour le chauffage et l'eau chaude ayant recours à au moins 70 % d'énergies renouvelables ou de récupération. Le réseau de chaleur sera un réseau dit 'basse pression'. La puissance des chaudières à énergie renouvelable se situera entre 5 et 10 MW , s'y ajouteront des chaudières pour l'appoint et le secours.

QUESTION ADOPTÉE PAR :

36 voix POUR

7 ABSTENTIONS : M. Jean-Gilles Dutour, Mme Michèle Peltan, Mme Anne Aubin Sicard, M. Alexandre Maisonneuve Le Brec, M. Laurent Caillaud, Mme Anita Charrieau, M. Jacques Besseau

15	INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT - DEMANDE D'AUTORISATION DANS LE CADRE DE LA REORGANISATION ET DE LA MODIFICATION DES ACTIVITES DE LA SAS ATLANTIC METAL - ZI DU BOIS IMBERT - LA FERRIERE (85280) - AVIS DU CONSEIL
-----------	--

Rapporteur : M. Stéphane Ibarra

La Ville de La Roche-sur-Yon étant incluse dans le périmètre du dossier d'étude est appelée à donner son avis sur la demande d'autorisation faite auprès des services de l'Etat sur la réorganisation et la modification des activités de la SAS ATLANTIC METAL (ICPE) sise ZI du Bois Imbert à La Ferrière (85280).

Il est proposé au conseil d'émettre un avis favorable sous réserve du respect de diverses prescriptions.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16	DEPLOIEMENT DES BORNES DE RECHARGE POUR VEHICULES ELECTRIQUES - CONVENTION AVEC LE SYDEV
-----------	---

Rapporteur : M. Stéphane Ibarra

Le SyDEV, compétent pour la mise en place des infrastructures de recharge, s'est engagé dans leur déploiement sur le domaine public vendéen. Il consacre un budget de 750 000 euros pour la mise en place d'un réseau départemental de bornes de recharge en respect des flux de circulation, des distances de déplacement domicile/travail compatibles avec l'autonomie de ce type de véhicule.

Ce programme de déploiement s'échelonne sur 3 années de 2014 à 2016. La première phase réserve 10 bornes pour la Ville de La Roche-sur-Yon.

Le financement est assuré par l'État (50%) dans le cadre des Investissements d'Avenir, le reste étant pris en charge par le SyDEV (25 %) et la commune (25 %).

Le SyDEV assure la maîtrise d'ouvrage de cette opération, la délibération proposée fixe les modalités financières et administratives entre la Ville et le SyDEV.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17	ETUDE RELATIVE A LA DETERMINATION DES DEBITS RESERVÉS A RESTITUER EN AVAL DE LA RETENUE DE MOULIN PAPON - DEMANDE DE SUBVENTION
-----------	--

Rapporteur : M. Stéphane Ibarra

L'article L 214.18 du Code de l'Environnement impose la réalisation d'une étude relative à la détermination des débits minimum réservés à restituer en aval des ouvrages. L'objectif est de garantir en permanence la vie, la circulation et la reproduction des espèces vivant dans les eaux.

Il est proposé de solliciter une subvention auprès de l'agence de l'eau Loire-Bretagne pour la réalisation de cette étude dont le coût est estimé à 20 000 euros HT

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

18	PRESTATIONS D'ENTRETIEN EXTENSIF DE PARCELLES - GROUPEMENT DE COMMANDE ENTRE LA VILLE ET LA ROCHE-SUR-YON AGGLOMERATION
-----------	--

Rapporteur : M. Joël Soulard

La Ville et La Roche-sur-Yon Agglomération ont à charge l'entretien de parcelles de foncier actuellement enherbées mais faisant l'objet de projets à plus ou moins long terme.

Au total environ 80 ha doivent être entretenus par des techniques agricoles (entretien extensif) ne relevant pas des entreprises d'espaces verts conventionnelles, qui pratiquent davantage un entretien intensif.

Afin d'optimiser les prestations à effectuer sur un plan technique et financier, la Ville et La Roche-sur-Yon Agglomération se proposent de recourir au même prestataire, en constituant un groupement de commandes dans le cadre d'une convention.

Cette convention a pour objectif de définir les règles de collaboration entre les deux collectivités pour conduire ces opérations d'entretien extensif. En effet, cette dernière prévoit suite à la mise en œuvre d'une procédure adaptée, en application des articles 26-II et 28 du Code des Marchés Publics, la conclusion d'un marché public de prestations de services pour chaque entité. Chaque collectivité émettra ses bons de commande et assurera le paiement en fonction de la surface à entretenir.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

19	LOGEMENT SOCIAL : APPROBATION DU COMPTE RENDU ANNUEL DE LA SAEML ORYON A LA COLLECTIVITE
-----------	---

Rapporteur : M. Joël Soulard

Le compte rendu annuel porte sur la gestion par ORYON des opérations de logements sociaux pour l'exercice 2012 ainsi que les prévisions annuelles sur 5 ans.

Le patrimoine de ORYON sur le territoire de La Roche-sur-Yon est constitué de 56 opérations de logement social dont 25 bénéficient du dispositif de conventionnement avec la ville.

Les indicateurs de gestion de ce patrimoine montrent une très bonne maîtrise du taux de vacance commerciale (1 %) et du coût des impayés (0,5 % du quittancement).

Le maintien du taux de livret A à un niveau bas, a favorisé les résultats comptables 2012, ainsi un montant de 182 000 € va être reversé à la collectivité au titre des conventions de garanties d'exploitation qui viennent d'être résiliées par décision du Conseil Municipal en date du 13 novembre 2013.

Cette résiliation et le transfert des fonciers sous baux emphytéotiques, associés à l'augmentation de capital de la société, vont permettre à ORYON de poursuivre activement la construction de logements locatifs sociaux et en location-accession sur le territoire, tout en assurant les travaux d'entretien et d'investissements dans son parc existant.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Ne prennent pas part au vote : M. Pierre Regnault, M. Joël Soulard, Mme Angie Leboeuf, M. Francis Lucas, Mme Anne Valin, M. Jacques Auxiette, M. Yann Héлары, Mme Françoise Grivel, Mme Maryse Gane, M. Laurent Caillaud

20	COMPTE ADMINISTRATIF 2013 - BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES
-----------	--

Rapporteur : Mme Angie Leboeuf

Pour la présente question, la présidence de séance est assurée par Joël SOULARD, 1^{er} adjoint (article L2121-14 du CGCT).

Le compte administratif 2013 du budget principal et des budgets annexes doit être voté par le conseil municipal avant le 30 juin 2014. Il retrace les opérations comptables effectuées en 2013.

Il peut-être résumé de la façon suivante :

Total des dépenses (fonctionnement et investissement) agrégées : 128 269 008,42 euros.

Dont résultat reporté 2012 : 5 897 720,95 euros.

Total des recettes (fonctionnement et investissement) agrégées : 133 969 065,87 euros.

Dont résultat reporté 2011 : 12 761 695,57 euros.

QUESTION ADOPTÉE PAR :

36 voix POUR

5 voix CONTRE : M. Jean-Gilles Dutour, Mme Michèle Peltan, Mme Anne Aubin Sicard, M. Alexandre Maisonneuve Le Brec, M. Jacques Besseau

1 ABSTENTION : M. Laurent Caillaud

Ne prend pas part au vote : M. Pierre Regnault

21	COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR - EXERCICE 2013 - BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES
-----------	--

Rapporteur : Mme Angie Leboeuf

Il est proposé au Conseil Municipal de déclarer que le compte de gestion et ses annexes dressés pour l'exercice 2013 sont visés et certifiés conformes par l'ordonnateur.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

22	AFFECTATION DES RESULTATS DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2013 - BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES
-----------	---

Rapporteur : Mme Angie Leboeuf

L'affectation des résultats doit intervenir lors de la plus proche décision budgétaire après le vote du compte administratif si ce dernier est voté après le budget primitif. Cette année, le vote du compte administratif intervient à la même date que celui du budget primitif. L'affectation du résultat est donc votée consécutivement sur chaque budget ayant dégagé un excédent de fonctionnement.

QUESTION ADOPTÉE PAR :

37 voix POUR

6 ABSTENTIONS : M. Jean-Gilles Dutour, Mme Michèle Peltan, Mme Anne Aubin Sicard, M. Alexandre Maisonneuve Le Brec, M. Raoul Mestre, M. Jacques Besseau

23	REVERSEMENT DE L'EXCEDENT 2013 DU BUDGET ANNEXE ACTIVITES INDUSTRIELLES ET COMMERCIALES SUR LE BUDGET PRINCIPAL
-----------	--

Rapporteur : Mme Angie Leboeuf

Sur les 1 627 714,22 euros de résultat comptable en report à la section de fonctionnement du budget annexe activités industrielles et commerciales, il est proposé d'en reverser 1 500 000 euros au budget principal.

QUESTION ADOPTÉE PAR :

37 voix POUR

6 ABSTENTIONS : M. Jean-Gilles Dutour, Mme Michèle Peltan, Mme Anne Aubin Sicard, M. Alexandre Maisonneuve Le Brec, M. Raoul Mestre, M. Jacques Besseau

24	REVERSEMENT DE L'EXCEDENT 2013 DU BUDGET ANNEXE SERVICES EXTERIEURS POMPES FUNEBRES SUR LE BUDGET PRINCIPAL
-----------	--

Rapporteur : Mme Angie Leboeuf

Sur les 138 429,42 euros de résultat comptable en report à la section de fonctionnement du budget annexe services extérieurs pompes funèbres, il est proposé d'en reverser 137 000 euros au budget principal.

QUESTION ADOPTÉE PAR :

37 voix POUR

6 ABSTENTIONS : M. Jean-Gilles Dutour, Mme Michèle Peltan, Mme Anne Aubin Sicard, M. Alexandre Maisonneuve Le Brec, M. Raoul Mestre, M. Jacques Besseau

25	AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT 2014
-----------	---

Rapporteur : Mme Angie Leboeuf

Depuis janvier 2013, neuf opérations sont gérées en AP/CP pour un total de 54 091 758 euros.
Les crédits de paiement proposés pour l'exercice 2014 s'élèvent à 17 202 717 euros.

QUESTION ADOPTÉE PAR :

37 voix POUR

1 voix CONTRE : M. Raoul Mestre

5 ABSTENTIONS : M. Jean-Gilles Dutour, Mme Michèle Peltan, Mme Anne Aubin Sicard, M. Alexandre Maisonneuve Le Brec, M. Jacques Besseau

26	BUDGET PRIMITIF 2014 - BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES
-----------	---

Rapporteur : Mme Angie Leboeuf

Le budget primitif pour 2014 s'inscrit dans le prolongement du débat d'orientations budgétaires qui a eu lieu le 18 décembre 2013. L'emprunt reste la variable d'ajustement pour équilibrer le budget.

Les dépenses réelles de fonctionnement et d'investissement du budget principal se montent à 133 millions d'euros reports d'investissement inclus. La loi de finances pour 2014 a prévu une baisse d'1,5 milliard des dotations de l'Etat aux collectivités territoriales, ce qui se traduit par une diminution des dotations prévues au budget 2014 de la Ville. De plus, la loi de finances pour 2014 a défini une revalorisation des bases fiscales de 0,9 % contre 1,8 % en 2013. Ainsi les recettes réelles de fonctionnement devraient augmenter globalement de 3,7% par rapport au BP 2013 pour atteindre un montant de 80,2 millions d'euros. Le produit des impôts directs et indirects pourrait augmenter de 2,3 %. Les dotations, subventions et participations reçues devraient décroître de 1 %. Les dépenses réelles de fonctionnement sont en hausse de 2,14 % par rapport au budgété (BP, BP, DM) 2013 et atteignent 67,4 M€. Les dépenses de personnel augmentent de 4,18 %. L'épargne brute s'établit à 12,7 M€ et l'épargne nette, obtenue en soustrayant le remboursement du capital, à 5,1 M€. Ce montant, associé aux emprunts (13,2 M€) et aux autres recettes d'investissement (18,6 M€), permettra de financer le programme d'investissement. Ainsi les dépenses d'équipement devraient s'établir à 37,4 M€ (subventions et reports inclus) en 2014. Le résultat d'exécution de l'exercice 2013 étant constaté le 26 février, avant le vote du budget primitif, il sera repris dès le budget primitif 2014 à hauteur de 21,2 M€ et pour partie affecté en réserves en section investissement pour 9,8 M€.

QUESTION ADOPTÉE PAR :

35 voix POUR

7 voix CONTRE : M. Jean-Gilles Dutour, Mme Michèle Peltan, Mme Anne Aubin Sicard, M. Alexandre Maisonneuve Le Brec, M. Laurent Caillaud, M. Raoul Mestre, M. Jacques Besseau

1 ABSTENTIONS : Mme Anita Charrieau

27	VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TROIS TAXES DIRECTES LOCALES - ANNEE 2014
-----------	---

Rapporteur : Mme Angie Leboeuf

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter les taux 2014 suivants pour les trois taxes directes locales :

- Taxe d'habitation : 23,85 %.
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 26,17 %.
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 54,69 %.

QUESTION ADOPTÉE PAR :

36 voix POUR

1 voix CONTRE : M. Raoul Mestre

6 ABSTENTIONS : M. Jean-Gilles Dutour, Mme Michèle Peltan, Mme Anne Aubin Sicard, M. Alexandre Maisonneuve Le Brec, M. Laurent Caillaud, M. Jacques Besseau

28	SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2014 (ARTICLE L.2311-7 DU CGCT) - INVESTISSEMENT - FONCTIONNEMENT
-----------	---

Rapporteur : Mme Angie Leboeuf

Il est proposé au conseil municipal d'approuver la liste des organismes bénéficiaires des subventions d'investissement et de fonctionnement versées dans le cadre du vote du budget primitif 2014.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Ne prennent pas part au vote : M. Pierre Regnault, M. Joël Soulard, Mme Angie Leboeuf, M. Francis Lucas, Mme Lysiane Guibert, Mme Anne Valin, Mme Françoise Vignault, M. Roland Guillet, M. Jacques Auxiette, M. Yann Héлары, Mme Françoise Grivel, Mme Louise-Michèle Gady, Mme Mathilde Mage, Mme Maryse Gane, Mme Charlotte Leydier, M. Laurent Caillaud

29	CLOTURE DU BUDGET ANNEXE "LOTISSEMENT D'ACTIVITES FUNERAIRES"
-----------	--

Rapporteur : Mme Angie Leboeuf

Il est proposé de clore le budget annexe dénommé « Lotissement d'Activités Funéraires » au 31 décembre 2014.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

30	REAMENAGEMENT DU CENTRE VILLE - CONVENTIONS D'INDEMNISATION
-----------	--

Rapporteur : Mme Angie Leboeuf

Neuf commerces situés dans le périmètre de la rue Clemenceau et dans le quartier de la gare ont déposé une demande d'indemnisation auprès de la Commission de règlement amiable. Après examen de leur dossier, la Commission a établi l'existence de préjudices anormaux et spéciaux causés par les travaux menés par la Ville, et a défini les montants d'indemnisation suivants qu'elle propose à la Ville :

- Monsieur TRICHEREAU, Pharmacie de La Poste : 13 300 € ;
- Monsieur MINAUD, Naf Naf : 7 300 € ;
- Monsieur MINAUD, Jacqueline Riu : 1 600 € ;
- Monsieur VILLALON, Le Clémenceau : 69 700 € ;
- Madame GAUVRIT, Aquarelle : 1 500 € ;
- Monsieur LEPINEAU, Planet Media : 4 000 € ;
- Monsieur TESSON, Le Gambetta : 4 200 € ;

- Monsieur DAVID, Pierre de Lune : 1 500 €.

- Monsieur SOMM, City Zen : 1 800 €.

Il est proposé de conclure des conventions d'indemnisations avec les commerçants précédemment nommés et de fixer les indemnisations aux montants proposés par la Commission de règlement amiable. En contrepartie de ces indemnisations, les commerçants s'engagent à renoncer à toute procédure judiciaire contre la Ville.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

31	MISE A DISPOSITION DE SERVICES ENTRE LA VILLE DE LA ROCHE-SUR-YON ET LA ROCHE-SUR-YON AGGLOMERATION - AVENANTS N° 2 AUX CONVENTIONS DU 3 AVRIL 2012
-----------	--

Rapporteur : M. Roland Guillet

Depuis 2010, les transferts de compétences à la communauté d'Agglomération ont eu pour conséquence le transfert des services afférents, pour l'essentiel depuis la ville de La Roche-sur-Yon.

Dès 2010, la communauté d'Agglomération et la Ville de La Roche-sur-Yon ont souhaité que ce développement de l'intercommunalité ne conduise pas à la création d'une administration supplémentaire et se sont accordées pour mutualiser certains de leurs services.

Il est aujourd'hui proposé d'ajuster la mise à disposition de services entre la Ville de La Roche-sur-Yon et La Roche-sur-Yon Agglomération, faisant suite à la réorganisation de certaines directions, à quelques ajustement ainsi qu'à un renforcement de la mutualisation.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

32	RENOUVELLEMENT DES CONTRATS D'ASSURANCES - CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRE LA VILLE, LE CCAS ET LA ROCHE-SUR-YON AGGLOMERATION
-----------	---

Rapporteur : M. Roland Guillet

Les contrats d'assurances souscrits par la Ville de La Roche-sur-Yon arrivent à échéance le 31 décembre 2014.

La dernière mise en concurrence a été effectuée en 2009 pour une prise d'effet au 1^{er} janvier 2010.

Une procédure d'appel d'offres ouvert doit être mise en œuvre pour la souscription de nouveaux contrats d'assurance.

A cet effet, la Ville de La Roche-sur-Yon, le CCAS et La Roche-sur-Yon Agglomération se proposent de constituer un groupement spécifique en désignant la Ville de La Roche-sur-Yon, principal bénéficiaire, comme coordonnateur de la procédure.

Le conseil est appelé à accepter la constitution de ce groupement et à autoriser la signature de la convention constitutive.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

33	MARCHES DE TRAVAUX, DE FOURNITURES OU DE SERVICES - AVENANTS
-----------	---

Rapporteur : M. Joël Soulard

Il est proposé au Conseil d'approuver la conclusion des avenants suivants :

- Fournitures scolaires - lot 2 : hors nomenclature et matériels éducatifs sur catalogues - Frimaudeau et Verrier - montant maxi commun 34 000 € HT porté à 40 000 € HT.
- DSP réseau chaleur, mission AMO : marché Naldeo , marché de 88 700 € HT, porté à 99 612,50 € HT.
- Construction d'un Pôle Associatif : marché Bocquier de 83 317,02 € HT porté à 87 561,29 € HT.
- Construction d'une tribune et extension des vestiaires au stade Rivoli : Marché Guyonnet qui passe de 34 900 € HT à 28 699,65 € HT - marché Serrurerie Luçonnaise porté de 16 284 € HT à 18 397 € HT.

- ANRU requalification de la rue Gutenberg et carrefour d'entrées de ville : marché CAJEV porté de 208 749,92 € HT à 212 176,32 € HT.
- Aménagement des espaces publics du PEM : marché COLAS porté de 1 499 984,19 € à 1 506 487,04 € HT, marché Métallerie BOCQUIER porté de 217 149 € à 221 563,25 € HT.
- Panneaux lumineux -Cocktail Régie : prolongation de délai de 3 mois.

QUESTION ADOPTÉE PAR :

38 voix POUR

5 ABSTENTIONS : M. Jean-Gilles Dutour, Mme Michèle Peltan, Mme Anne Aubin Sicard, M. Alexandre Maisonneuve Le Brec, M. Jacques Besseau

34	VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES DE VEHICULES ET MATERIELS APPARTENANT A LA VILLE DE LA ROCHE-SUR-YON
-----------	--

Rapporteur : M. Patrick Diné

La Direction Générale du Centre Technique Municipal a été chargée de recenser les véhicules et matériels qui, du fait de leur vétusté, doivent être sortis du patrimoine de la Ville et faire l'objet d'une vente aux enchères publiques.

La Ville de La Roche-sur-Yon se propose d'en confier la vente à Maître Jean RAYNAUD, Commissaire Priseur à l'Hôtel des Ventes de La Roche-sur-Yon sis rue de Lorraine.

La vente se déroulera sur le site du Centre Technique Municipal et fera l'objet d'une publicité adéquate par l'Hôtel des Ventes.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

35	PREMIER PROGRAMME D'ACTIONS 2014 DU CONTRAT URBAIN DE COHESION SOCIALE
-----------	---

Rapporteur : M. Yannick Henry

Il est proposé au Conseil municipal de se prononcer sur les actions retenues au titre du premier programme d'actions 2014 du Contrat Urbain de Cohésion Sociale.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Ne prennent pas part au vote : M. Francis Lucas, Mme Lysiane Guibert, Mme Françoise Vignault, Mme Caroline Founini, Mme Louise-Michèle Gady, Mme Mathilde Mage, Mme Charlotte Leydier

36	EPICERIES SOLIDAIRES DE LA GARENNE ET DE LA LIBERTE - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS A L'ASSOCIATION DE GESTION DE LA MAISON DE QUARTIER DES PYRAMIDES ET A L'ASSOCIATION DE GESTION DE LA MAISON DE QUARTIER DE LA LIBERTE
-----------	--

Rapporteur : Mme Françoise Vignault

Depuis de nombreuses années, la Ville de La Roche-sur-Yon agit pour répondre aux besoins des Yonnais fragilisés. Dans ce cadre un effort important est fait pour promouvoir une aide alimentaire qui soit digne et respectueuse des personnes. Les épiceries solidaires constituent un outil qui apporte à la fois une plus grande variété de produits alimentaires et d'hygiène, mais aussi un accompagnement favorisant l'insertion socioprofessionnelle. Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver l'attribution d'une subvention aux deux associations de gestion des épiceries :

- Liberté : 28 950 € correspondant à 21 450 € pour achats complémentaires aux produits distribués par la Banque Alimentaire et 7500 € pour la participation à la rémunération du salarié de l'épicerie.

- La Garenne : 32 200 € correspondant à 24 700 € pour achats complémentaires aux produits distribués par la Banque Alimentaire et 7 500 € pour la participation à la rémunération du salarié de l'épicerie.
Le calcul de la subvention pour l'achat des produits alimentaires et d'hygiène s'effectue sur la base de 1 € par semaine et par bénéficiaire sur 52 semaines.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

37	OPERATIONS RETENUES AU TITRE DES ENVELOPPES DE QUARTIER ET ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT AUX ASSOCIATIONS - ANNEE 2014
-----------	--

Rapporteur : M. Yannick Henry

La Ville de La Roche-sur-Yon a décidé de reconduire pour l'année 2014, l'opération « Enveloppes de Quartier ». Les réunions préliminaires se sont tenues du 10 septembre au 3 octobre 2013 avec les habitants des quartiers. Les choix ont été arrêtés, après chiffrage par les services, au cours d'une deuxième série de réunions, qui se sont déroulées du 26 novembre au 19 décembre 2013.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la liste des opérations et travaux choisis par les habitants au cours de ces réunions, ainsi que l'attribution des subventions d'équipement aux associations.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

38	CONVENTIONS RELATIVES A LA REALISATION D'UNE ACTION COLLECTIVE D'INSERTION (CHANTIER COLLECTIF D'INSERTION) EN FAVEUR DE BENEFICIAIRES DU RSA ET DE JEUNES DE 16 À 25 ANS BENEFICIAIRES DU FONDS D'AIDE AUX JEUNES
-----------	---

Rapporteur : Mme Françoise Vignault

Depuis sa création en 1993, le chantier collectif d'insertion de la Ville de La Roche-sur-Yon bénéficie de deux conventions annuelles avec le Département, l'une précisant le nombre de postes ouverts à des allocataires du RSA, l'autre le nombre de mesures réservées à des jeunes de 16 à 25 ans relevant du Fonds d'Aide aux Jeunes ainsi que le montant des subventions allouées. Celles-ci concourent au financement de l'encadrement et de l'accompagnement des personnes en démarche insertion. Pour l'année 2014, il est proposé au conseil de reconduire ce dispositif prévoyant notamment :

- une capacité d'accueil de 12 postes pour des bénéficiaires du RSA socle et de 6 mesures de 6 mois pour des jeunes de 16 à 25 ans ;
- un financement pour l'encadrement et l'accompagnement des salariés en insertion pour un montant net maximum de 60 000 euros pour les bénéficiaires RSA et de 15 000 euros pour des jeunes de 16 à 25 ans.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

39	ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION EXPOSCIENCE VENDEE POUR L'EDITION 2014
-----------	---

Rapporteur : M. Yannick Henry

La manifestation 'Exposcience' prévue du 9 au 12 avril 2014 à Beautour valorisera une quarantaine de projets d'enfants et de jeunes ainsi que de nombreux ateliers de découvertes. Sont prévus des expositions, des expérimentations, des conférences, des visites et des projections.

Il est proposé au conseil d'attribuer à l'association Exposcience Vendée une subvention à hauteur de 8 000 € pour financer livrets de visites, conférences de qualité, accompagnement des projets et valorisation des ateliers.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40	ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A LA SOCIETE HIPPIQUE YONNAISE
-----------	---

Rapporteur : M. Yves Rouleau

Il est proposé au conseil d'attribuer une subvention exceptionnelle de 1 100 € à la Société Hippique Yonnaise, pour la participation de 6 cavaliers, en binômes, au 'Grand régional 2014' (concours de saut d'obstacles) qui se déroulera sur 6 dates, d'avril à juin 2014, dans plusieurs villes du Grand Ouest dont La Roche-sur-Yon le 13 juin 2014.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

41	AIDES A LA CREATION, A LA DIFFUSION ET AU PROJET 2014
-----------	--

Rapporteur : Mme Patricia Cereijo

Depuis 2002, la Ville de La Roche-sur-Yon a mis en place un dispositif d'aide à la création, à la diffusion et au projet artistique sous forme d'une aide financière.

L'objectif est de soutenir la création professionnelle dans les domaines du spectacle vivant (théâtre, danse, arts de la rue et du cirque, musique) et des arts visuels.

Les compagnies et associations dont les projets répondent aux critères fixés et qui ont fourni des bilans des créations précédemment subventionnées peuvent bénéficier de ce dispositif.

Dans ce cadre, il est proposé au conseil d'attribuer les subventions suivantes :

- 10 000 et 5 000 € à la compagnie S'Poart (association Break Dance Yonnaise) pour la création du spectacle « Rouge » et une aide pour la diffusion du spectacle « In vivo » à Avignon.
- 4 000 € à la compagnie Illumina pour la création du spectacle « Des Ordres ».
- 600 € la compagnie Les Mains dans les Poches pour la création du spectacle « Djangor le Magnifique ».
- 2 500 € à la compagnie Quelqu'uns pour la création du spectacle « Peut-être un rat, peut-être une rose ».
- 7 000 € à la compagnie Le Bazar mythique pour la création du spectacle « Madeleine d'Amérique ».
- 1 500 € à la compagnie Croche pour le spectacle « Tu marches trop vite pour moi ».
- 1 500 € à la compagnie Universalisapo pour le spectacle « Pierrot la lune ».
- 2 000 € à la compagnie Le Bouffadou pour le spectacle « A l'arrière des tranchées ».
- 3 000 € à l'association La Cimade pour le festival ' Migrant'scènes' 2014.
- 600 € au musicien Ron Moor pour son album « Star Shine ».
- 500 € au CDHMOT pour l'exposition Jean Jaurès.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

42	SUBVENTION D'EQUIPEMENT A L'ASSOCIATION PIRATE
-----------	---

Rapporteur : Mme Patricia Cereijo

Il est proposé au conseil l'attribution d'une subvention d'équipement de 4 500 € à l'association Pirate pour l'acquisition d'un camion fourgonnette destinée au transport de décors, costumes et autres matériels ou produits scéniques.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

43	PRISE EN CHARGE DE FRAIS POUR UNE MANIFESTATION AVEC DES VILLES JUMELLES EUROPEENNES - DISPOSITIF "EUROPE POUR LES CITOYENS" - REPARTITION DES FONDS
-----------	---

Rapporteur : M. Tarek Tarrouche

Suite à l'obtention d'une subvention européenne en décembre 2013, une partie des fonds reçus est à reverser aux villes européennes et associations partenaires ayant pris part à la manifestation organisée à La Roche-sur-Yon.

Il est demandé au conseil municipal l'autorisation de procéder au versement d'une partie de cette subvention européenne aux villes et associations partenaires concernées par cette mesure, sous la forme d'une prise en charge de frais de voyage, soit :

- 5 445,09 € à Coleraine (Royaume Uni - Irlande du Nord) ;
- 258,66 € à Gummersbach (Allemagne) ;
- 435,46 € à Burg (Allemagne) ;
- 157,14 € à Oulainen (Finlande) ;
- 750,05 € à l'AEIN qui avait avancé les fonds pour les représentants associatifs de Costache Negri (Roumanie).

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DECISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE EN VERTU DE L'ARTICLE L.2122.22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES LOCALES